

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, DESMOTS, Mmes PERROUIN, GENDRY S.

Absente excusée : Mme DEROUIN

Absents non excusés : Mrs SIMON, RAIMBAULT

Secrétaire : Mr DESMOTS.

**1) SIAEP du Craonnais : rapport annuel 2015 prix et qualité du service public-eau potable- D2016-072**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée, qu'elle a été destinataire du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public-eau potable géré par le SIAEP du Craonnais. Ce rapport a été adressé à tous les élus.

Le conseil municipal, prendre acte de l'existence de ce rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public-eau potable géré par le SIAEP du Craonnais.

**2) Gestion et maintenance des infrastructures de communications électroniques propriété de la commune - D2016-073**

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de la réforme relative à l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de communications électroniques, la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures passives (Génie Civil) de communications électroniques.

La possession de ces ouvrages, qui porte principalement sur les fourreaux et les chambres de tirages, confère des obligations en termes d'exploitation, de maintenance, d'entretien et de renouvellement.

Au regard de ces responsabilités, nous sommes tenus de gérer les documents techniques et administratifs relatifs à la situation des installations nécessaires à l'intervention des opérateurs ou de toute personne intervenant sur le réseau.

Dans ce contexte, la mise en œuvre pratique des dispositions correspondantes intéressent les éléments suivants :

- L'enregistrement des données cartographiques géo-référencées
- La gestion de la base de données ;
- Le suivi des opérations de maintenance, de dépannage ou de déplacement des ouvrages ;
- La gestion et l'administration de l'occupation des alvéoles par les Opérateurs ;
- La collecte des droits d'usage auprès des Opérateurs ;
- L'instruction des demandes liées à la réforme DT-DICT ;
- Les modalités associées au régime de TVA (récupération du FCTVA)

Ces différentes mesures pouvant être lourdes et complexes pour les services internes de la commune, le SDEGM à qui nous avons confié la mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz, se propose, compte tenu des similitudes avec les réseaux de communications, de substituer la commune pour l'ensemble de ses prérogatives relatives à la gestion et la maintenance de ces infrastructures passives de communications électroniques.

Dans la mesure où nous confierions cette mission au SDEGM, il est précisé que ce dernier supporterait l'intégralité des modalités techniques et financières liées à ces prestations. Aucun appel de cotisation ou de participation ne serait opéré en direction de la commune.

Toutefois, en contrepartie de ce service, le Syndicat conserverait la totalité du produit de la collecte du droit d'usage auprès des Opérateurs. Pour rappel, le droit d'usage sollicité annuellement est arrêté à 0.55€/ml d'alvéole occupée.

Mr le Maire demande donc au Conseil Municipal:

- De prendre acte de la situation exposée;
- De se prononcer sur la possibilité de transfert de cette mission au SDEGM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Se prononce favorablement pour le transfert au SDEGM de la gestion et maintenance des infrastructures passives de communications électroniques.

**3) Cimetière Réactualisation Devis relevés de concessions et remise en état de 2 monuments-D2016-074**

Mr le maire informe l'assemblée, que lors de la réunion du conseil municipal du 2 juin 2016, par délibération D2016-030, le conseil municipal avait accepté les 2 devis des Ets Michel COUPÉ de Craon ci-dessous :

- devis n°14530160008 portant relevés de 15 concessions (monument pour gravats, creusement, exhumation) pour un montant de 4350.00 € HT, soit 5220.00 € TTC
- devis n°14530160010 portant remise en état de 2 monuments (nettoyage, redressage avec dépose et repose, remise d'une semelle préfat, réfection des joints et plaque gravée) pour un montant de 2000.00 € HT soit 2400.00 € TTC.

Suite au commencement des travaux, il s'est avéré nécessaire de prévoir des travaux supplémentaires et par conséquent, les devis doivent être réactualisés. Ets Michel COUPÉ de Craon a donc réactualisé devis n°14530160008 portant relevés de 30 concessions (exhumations, housses à ossement, creusement à 2 mètres, démolition caveau, pose d'un caveau provisoire 2 places, dépose monument simple, démontage croix, démolition gros monument, plaque d'identité, évacuation gravats), pour un montant de 7901.67 € HT, soit 9482.00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis des Ets Michel COUPÉ de Craon ci-dessous :  
n°14530160008 portant relevés de concessions (exhumations, housses à ossement, creusement à 2 mètres, démolition caveau, pose d'un caveau provisoire 2 places, dépose monument simple, démontage croix, démolition gros monument, plaque d'identité, évacuation gravat), pour un montant de 7901.67 € HT, soit 9482.00 € TTC.

Autorise Mr le Maire à signer les devis.

**4) Décision modificative n°7 Budget primitif 2016 Commune : Virement de crédits en section d'investissement opération n°130 Cimetière - D2016-075**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en section de d'investissement

- Le Conseil municipal décide le virement ci-dessus :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
<b>TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°</b>			
<b>POUR MEMOIRE BP</b>			
<b>POUR MEMOIRE DECISION MODIFICATIVE</b>			
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		426.562.31	426.562.31
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
21-2188-130	Autres immobilisations corporelles		+3682.00
23-2313-91	Construction		-1312.00
23-2313-118	Construction		-2370.00
<b>TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°6</b>		0.00	0.00
<b>POUR MEMOIRE BP</b>		356957.10	356957.10
<b>POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES N°1-2-3-4-5</b>		0.00	0.00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		356957.10	356957.10

**5) Lotissement de La Goupillière : Vente du Lot n°9 cadastré ZK n°114 d'une superficie de 725 m<sup>2</sup> - D2016-076**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de délibérer sur :

- la vente du lot n°9, cadastré ZK n°114, d'une superficie de 725 m<sup>2</sup>, au prix de 19 508.37 € HT, tva sur marge de 4 017.62 €, soit un montant TTC de 23 525.99 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la vente du lot n°9, cadastré ZK n°114, d'une superficie de 725<sup>2</sup>, au prix de 19 508.37 € HT, TVA sur marge de 4 017.62 €, soit un montant TTC de 23 525.99 €, Précise que ce lot portera l'adresse suivante : « 41 rue des Saules » 53400 NIAFLES.
- Charge Maître AUBIN ou Maître MENARD, Notaires associés à Craon, d'établir l'acte notarié.
- Autorise Mr le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**6) Décision modificative n°4 Budget primitif 2016 Commune, annule et remplace la décision modificative n°4 D2016-062 du 13 octobre 2016 suite à une erreur matérielle sur opération - D2016-077**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en section de d'investissement

- Le Conseil municipal décide le virement ci-dessus :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°			
POUR MEMOIRE BP			
POUR MEMOIRE DECISION MODIFICATIVE			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		426.562.31	426.562.31
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
21-21568-153	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile		+4077.12
23-2313-126	Construction		-4077.12
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°4		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		356957.10	356957.10
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES N°1-2-3		0.00	0.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		356957.10	356957.10

**7) Informations diverses**

**a) Points sur les travaux en cours et à prévoir:**

- Accessibilité bâtiment terrain de foot à terminer
- Lotissement de la Goupillière : Pour la voirie, attendre ; En ce qui concerne l'éclairage public, demander au SDEGM un devis estimatif d'ensemble, pour une réalisation de la moitié seulement.
- Eclairage rte de Bouchamps : Demander au SDEGM un devis estimatif pour un lampadaire, plus un passage avec borne lumineuses en sous-sol.
- Salle des fêtes : réhabilitation de la couverture et faire enquête auprès de la population sur les besoins réelles Au niveau cette salle.
- Sentier pédestre : liaison avec Mr LAMY
- Voirie intra communale : prévoir un tour d'inspection

**b) Prochaine réunion du conseil municipal** : jeudi 16 février 2017 à 20 h.